

Vos questions / nos réponses

Légalité de la molécule 1CP-LSD

Par [Profil supprimé](#) Postée le 30/10/2021 09:06

Bonjour, Je voudrais savoir si la molécule de synthèse 1CP-LSD trouvable sur le site : <https://realchems.com/fr/1cp-lsd> est légale ou non sur le territoire Français. Je voudrais en commander pour essayer le microdosage. A raison de 1 buvard pour 100 µg mélangé à 10 ml d'alcool (vodka à 40°C) pendant 24h on obtient une solution pouvant être dosé au µg prêt. Le but final est de respecté le protocole suivant : 10 µm tout les 3 jours. Voici ce qui est attendu pendant ces 3 jours (attention je ne suis pas certains que ce soit bien ce qui va se passer) : - jour 1 : Prise de 10µg de 1CP-LSD. Concentration et créativité accru. Meilleur focus. - jour 2 : Effets résiduels similaire au jour 1 mais apparemment plus de créativité. - jour 3 : Plus d'effets, ce jour permet de limiter l'accoutumance. N'hésitez pas si vous avez des conseils à me donner pour améliorer mon protocole. Merci, Bonne journée

Mise en ligne le 02/11/2021

Bonjour,

L'acide lysergique, ses dérivés halogénés et leurs sels, font partie de la liste des substances classées comme stupéfiants en France. Vous trouverez en bas de message le lien vers le site de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) où cette liste est consultable.

Notre service n'ayant pas pour vocation d'encourager les usages de drogues, nous ne pouvons vous donner d'avis ou de "conseils" sur le protocole que vous nous soumettez. Quels que soient les arguments commerciaux des sites de vente, nous vous rappelons que la composition et la concentration en principe actif des produits de synthèse restent très aléatoires, rendant leurs effets imprévisibles et les risques de surdose particulièrement élevés. Ci-joint également un article de notre site sur les nouveaux produits de synthèse dont nous vous encourageons à prendre connaissance.

Dans le cas où vous souhaitez revenir vers nous, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- ["Les nouveaux produits de synthèse"](#)
- ["ANSM: Liste des substances classées comme stupéfiants en France"](#)